



Le mot de la Présidente, début 2013

30 juin 2014

2012 se clôt pour les Palestiniens par une victoire politique d'une importance symbolique forte, le rehaussement du statut de la Palestine d' « entité » à celui d'Etat observateur non membre. Même s'il n'est pas entré de plein droit dans l'institution internationale, l'Etat de Palestine existe bien sur le papier et il peut participer à ses différentes structures et surtout en appeler à la Cour internationale de Justice. Les dirigeants israéliens qui, appuyés par leurs alliés états-unis, avaient fait feu de tout bois pour empêcher la direction palestinienne de mener sa démarche à terme, y ont répondu par des décisions contraires au droit selon leur pratique habituelle.

Ainsi l'annonce de nombreuses constructions nouvelles de et dans les colonies et la retenue des taxes palestiniennes sur les marchandises (les Palestiniens n'ayant aucun contrôle sur leur territoire et leurs frontières, ils ne peuvent toucher directement ces taxes que, selon un accord international, Israël perçoit et doit leur remettre) qui met le gouvernement de Ramallah en situation économique critique et alimente le mécontentement social qui s'exprime depuis de longs mois.

Sur le terrain, 2013 s'ouvre par des invasions nocturnes et des arrestations brutales de l'armée israélienne en Cisjordanie occupée qui se succèdent sans relâche tandis que la violence des colons s'exprime toujours dans une totale impunité. La spoliation des terres et des ressources, surtout dans la vallée du Jourdain, et la démarche obstinée de judéisation de Jérusalem, avec la fameuse zone E1 qui coupera Jérusalem-Est de son arrière pays cisjordanien afin d'empêcher qu'elle puisse être la capitale de Palestine, poursuivent la politique israélienne de démembrement du territoire palestinien et de déstructuration de la société palestinienne.

Le blocus illégal de la bande de Gaza s'éternise malgré les paroles critiques de la communauté internationale. L'ouverture partielle de Rafah, au sud, depuis l'avènement des nouvelles autorités égyptiennes, ne doit pas faire oublier qu'Israël reste –illégalement– maître des frontières maritime et aérienne de Gaza et de sa frontière terrestre au nord et à l'est. Les bateaux de la solidarité internationale sont attaqués et volés (ainsi l'Estelle en octobre 2012) lors d'actes de piraterie en haute mer, les pêcheurs palestiniens subissent les tirs de la marine de guerre israélienne, les « zones tampons » sont des champs de tir à vue. Sans même parler de la nouvelle attaque voulue par Tel-Aviv qui a frappé violemment Gaza en novembre 2012.

Plus de 4600 prisonniers restent détenus par et en Israël, en violation du droit international, tandis que les centaines de milliers de réfugiés continuent d'attendre, dans des conditions humanitaires et politiques inacceptables, l'application des résolutions internationales (Résolution 194 des Nations unies notamment) concernant le crime commis contre eux il y a plus de 64 ans. S'ajoute à ce tableau préoccupant la situation critique des réfugiés palestiniens de Syrie. Devant un tel constat de violation flagrante et récurrente du droit, on s'attend au minimum à des mises en demeure à Israël par la communauté internationale qui a su

trouver un vivre ensemble global articulé justement sur l'outil qu'est le droit. Il n'en est toujours rien. Au contraire. Les Etats-Unis de la seconde administration de Barack Obama réaffirment leur soutien infaillible à Israël, l'Europe reste passive, voire rehausse ses relations avec Tel-Aviv. La France ne fait pas autrement.

Si certains pays européens ou des églises ont pris la décision de sanctionner la politique israélienne en désinvestissant d'entreprises impliquées dans la colonisation, la France maintient des liens économiques très forts avec Israël, en autorisant notamment l'entrée des produits des colonies israéliennes (toutes illégales) sur le territoire français. La commercialisation de ces produits est illégale, c'est une tromperie des consommateurs, et l'exigence d'étiquetage est un premier pas indispensable pour y mettre fin. L'UE, par l'Accord d'association signé avec Israël, a une responsabilité claire et aussi un outil évident pour agir. Ce refus de les sanctionner renforce le sentiment d'impunité des dirigeants israéliens, et, outre qu'il cautionne la violation du droit, fait perdurer l'injustice et contribue à faire de la paix un rêve chimérique.

Il faut maintenant que nos dirigeants et ceux des grandes puissances dont la responsabilité historique est avérée, assument leurs engagements prononcés pour la justice et la paix et qu'ils sanctionnent fermement Israël tant qu'il ne se conforme pas au droit international.

Avec la concrétisation du rapprochement entre les dirigeants palestiniens de Ramallah et Gaza, engagés dans un processus d'unification nationale, et l'établissement d'un Etat de Palestine indépendant, souverain et libéré de toute occupation, qui existe autrement que sur le papier, fût-il des Nations unies, ce sont les vœux que je formule en cette année qui s'ouvre.

Claude Léostic,
Présidente de la Plateforme
Février 2013

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <http://www.plateforme-palestine.org/Le-mot-de-la-Presidente-debut-2013-1844>